



## **PROGRAMME THEMATIQUE**

### **Appel à projets FRM 2024**

# **Approches interdisciplinaires pour comprendre les mécanismes fondamentaux des maladies neurodégénératives**

## **CONTEXTE**

Les maladies neurodégénératives constituent un défi médical parmi les plus importants actuellement dans le monde. Il est indispensable d'élucider les mécanismes fondamentaux impliqués dans l'étiologie de ces maladies complexes.

En 2019, la Fondation pour la recherche médicale (FRM) a fait des maladies neurodégénératives un de ses axes prioritaires. Après trois appels à projets : en 2019 dédié à la maladie d'Alzheimer et aux maladies apparentées, puis en 2020 et 2023 élargis à l'ensemble des maladies neurodégénératives, la FRM poursuit en 2024 son action dans ce domaine et lance un nouvel appel à projets pour soutenir des approches interdisciplinaires destinées à comprendre les mécanismes fondamentaux des maladies neurodégénératives

L'ambition de la FRM est de continuer à attirer de nouveaux acteurs dans le domaine de recherche sur les maladies neurodégénératives, à favoriser les recherches interdisciplinaires pour explorer de nouvelles hypothèses et faire émerger de nouveaux concepts.

## **CONDITIONS GENERALES**

Les projets proposés doivent porter sur l'étude des mécanismes fondamentaux de la neurodégénérescence. Tout projet portant sur les aspects moléculaires, cellulaires, translationnels et intégrés de la physiopathologie et de l'évolution des maladies neurodégénératives sera considéré.

Les projets soumis doivent émaner d'une équipe développant des études sur les mécanismes fondamentaux de la neurodégénérescence en collaboration avec au moins une équipe travaillant dans d'autres domaines de recherche comme par exemple : immunologie, chimie, biologie structurale, biologie des systèmes, iPSC, modèles expérimentaux, analyse de données massives, épidémiologie, imagerie...

Les projets doivent démontrer une intégration de l'activité des équipes et non relever d'une simple juxtaposition de compétences.

Les projets soumis doivent émaner d'un consortium composé de deux à quatre équipes.

## **CRITERES D'ELIGIBILITE**

Le demandeur et le/s co-demandeur/s doivent appartenir à des équipes indépendantes reconnues comme telle par les tutelles (unité mono-équipe, équipe d'une unité pluri-équipes ou d'un centre de recherche) implantées dans des laboratoires en France et rattachées à un/des organisme/s public/s de recherche ou d'enseignement supérieur français (Inserm, CNRS, CEA, Inria, Inrae, université...).

Le demandeur et le/s co-demandeur/s doivent être des chercheurs statutaires, des enseignants-chercheurs statutaires, des ingénieurs de recherche statutaires ou des hospitalo-universitaires statutaires.

Les projets doivent impliquer au moins deux équipes françaises éligibles de disciplines différentes. Ils peuvent également associer des équipes étrangères ou des partenaires privés, mais seules les équipes françaises éligibles pourront bénéficier du financement.

Le demandeur et le/s co-demandeur/s doivent être en mesure de mener le programme de recherche à son terme sans être atteint par la limite d'âge.

Le consortium doit être composé de 2 à 4 équipes (1 équipe demandeuse et au maximum 3 équipes co-demandeuses).

Les demandeurs et le/s co-demandeur/s, des membres des équipes du demandeur et du/des co-demandeur/s peuvent être bénéficiaires d'une aide aux équipes pluriannuelle de la FRM en cours de financement (Equipe FRM, Amorçage de jeunes équipes, aide d'un programme Urgences ou Pionniers de la Recherche ou Domaine prioritaire-Programme thématique). Dans ce cas, le projet proposé devra être différent et non redondant de celui déjà soutenu par la FRM.

Cette condition ne s'applique pas aux lauréats, de l'appel à projets FRM 2023 « Approches interdisciplinaires pour comprendre les mécanismes fondamentaux des maladies neurodégénératives » qu'ils soient demandeurs ou co-demandeurs.

## **SUBVENTION**

La demande de financement ne doit pas excéder 600 000 euros au total.

La durée du projet est de 3 ans.

Les frais d'équipement, de fonctionnement, de missions et/ou de personnel sont éligibles.

## CRITERES D'EXCLUSION

Une équipe de recherche (unité mono-équipe, équipe d'une unité pluri-équipes ou d'un centre/institut de recherche) ne peut être impliquée (en tant que demandeur ou co-demandeur) que dans une seule demande de financement.

Ce critère s'applique quelle que soit la taille de l'équipe, sa structuration éventuelle en plusieurs sous-groupes ou thématiques, sa direction par un seul responsable ou deux co-responsables.

Les équipes de recherche soutenues (unité mono-équipe, équipe d'une unité pluri-équipes ou d'un centre/institut de recherche), en tant que demandeur ou en tant que co-demandeur via l'appel à projets « Approches interdisciplinaires pour comprendre les mécanismes fondamentaux des maladies neurodégénératives 2023 » sont inéligibles.

Les équipes de recherche (au sens Hceres) des membres du Comité de la recherche <https://www.frm.org/fondation/notre-fonctionnement/le-comite-de-la-recherche> ne sont pas éligibles (en tant que demandeur ou co-demandeur)

Sont exclues les études impliquant la création d'une cohorte ou d'un essai clinique de novo ou exclusivement dédiées à du séquençage.

## SELECTION DES PROJETS

Le comité de sélection *ad hoc* mis en place par la FRM est en charge de la sélection des pré-demandes et de la sélection finale des demandes. Une évaluation complémentaire des demandes sera réalisée par des experts étrangers.

La soumission des pré-demandes et des demandes s'effectue sur le portail de la FRM : [https://frm.evision.ca/eAwards\\_applicant/](https://frm.evision.ca/eAwards_applicant/)

## ELEMENTS IMPORTANTS DE L'EVALUATION

- Qualité scientifique du demandeur et du/des co-demandeurs (parcours, publications) et de son équipe (apport respectif de chacun des membres).
- Faisabilité du programme (résultats acquis, cofinancements, environnement scientifique, collaborations, nombre de personnes ou équivalents temps plein impliqués ...).
- Complémentarité des équipes et interdisciplinarité.
- Adéquation du budget prévisionnel au projet.

## CALENDRIER

Ouverture de saisie des pré-demandes	14 décembre 2023
Clôture de saisie des pré-demandes	8 février 2024
Sélection des pré-demandes	mai 2024
Sélection des demandes	octobre 2024

## CONTACT

**Mélanie Cron**  
[melanie.cron@frm.org](mailto:melanie.cron@frm.org) 01 44 39 75 71

## ENGAGEMENTS POUR LA SCIENCE OUVERTE

En 2024, la Fondation pour la Recherche Médicale s'engage en faveur de la Science Ouverte et promeut la diffusion et le libre accès aux résultats scientifiques.

Ainsi, à compter de 2024, les bénéficiaires des aides de la FRM, s'engageront à rendre librement accessibles leurs publications scientifiques revues par les pairs issues directement du projet soutenu par la fondation. A minima, la version acceptée pour publication (Author Accepted Manuscript; AAM) ou la version éditeur devra être déposée sur l'archive nationale HAL en faisant mention dans les métadonnées du financement de la FRM.

La FRM recommande à ses bénéficiaires de privilégier les revues nativement en accès ouvert et de conserver leurs droits d'auteurs par l'apposition d'une licence libre Creative Commons de type CC-BY ou équivalente.

La FRM encourage les voies de prépublication via les preprints, le libre accès des monographies et des ouvrages et tous modèles innovants et voies alternatives de publication qui sont en adéquation avec les objectifs de Science Ouverte et l'exigence d'examen par les pairs.

Dans l'objectif de favoriser l'accessibilité et la réutilisation des données, logiciels et codes-sources issus des projets de recherche soutenus, la FRM recommande à ses bénéficiaires d'adopter une démarche dite FAIR (Facile à trouver, Accessible, Interopérable et Réutilisable), dans le respect du principe « aussi ouvert que possible, aussi fermé que nécessaire ».

De ce fait, les bénéficiaires s'engageront à fournir une première version du Plan de Gestion des Données (PGD) au cours de la première année d'entrée en vigueur du financement.